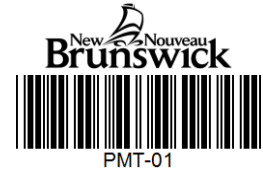


Poster au : Ministère des Finances
Division de l'administration du revenu
C. P. 3000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5G5

Téléphone : (800) 669-7070
Télécopieur : (506) 457-7335

**Demande de certificat
d'immatriculation en vertu de Loi
de la taxe sur le pari mutuel**



Les certificats d'immatriculation expirent le 31 mai de chaque année et doivent être renouvelés annuellement.

Numéro d'entreprise : _____

Raison sociale : _____

Emplacement réel de l'hippodrome (rue, chemin, avenue, route rural, code postal) :

Adresse postale : _____

Renseignements sur la personne responsable

Nom : _____

Poste : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Numéro du permis délivré en vertu du Règlement sur la surveillance du pari mutuel DORS/91-365, pour l'année pour laquelle la demande est présentée : _____ (Annexez une copie du permis au présent formulaire)

Type de la demande

Nouvelle demande 1 500,00 \$ Renouvellement 500,00 \$

Tous chèques ou mandats doivent être payable au ministre des finances et doivent être envoyés à l'adresse ci-dessus.

Il est entendu que :

Certains renseignements fournis sur cette demande seront communiqués à l'Agence des douanes et du revenu du Canada et à Services Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*. (Nota : Services Nouveau-Brunswick peut transmettre ces renseignements à d'autres organismes publics, à certaines fins, en vertu de la *Loi sur les identificateurs communs*.)

Signature

Poste

Date

Les renseignements personnels sur cette demande sont recueillis en vertu de la *Loi de la taxe sur le pari mutuel*. Les informations serviront à l'administration et à l'application de la taxe. Vous pouvez faire part de vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements au gestionnaire, Administration de l'impôt, Ministère des Finances, C.P. 3000, Fredericton (N.-B.) E3B 5G5. N° de téléphone : 1-800-669-7070, adresse électronique : wwwfin@qnb.ca.

LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES